

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 juin 2023

Délibération n°2023/132

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 juin 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VERNIOZ

Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mr RULLIERE Claude -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel - Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul - Mr ILTIS Laurent – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Finances : subvention d'équilibre du budget général au budget annexe transport

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-2 ;

Considérant que le budget annexe Transport est considéré comme un service public industriel et commercial et par conséquent soumis au principe d'équilibre financier,

Considérant que les recettes commerciales perçues par ces services sont nettement insuffisantes pour couvrir les dépenses du budget annexe Transport et qu'une augmentation des tarifs pour couvrir les dépenses ne serait pas supportable par les usagers,

Il est donc nécessaire de prévoir une participation en 2023 du budget général de la Communauté de communes au budget annexe Transport d'un montant de 1 310 791.04 € pour assurer l'équilibre financier de ce budget.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DECIDE le versement d'une participation du budget général au budget annexe Transport d'un montant de 1 310 791.04 € pour l'exercice 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD